

Formulaire de réclamation successorale

- Afin d'éviter tout retard dans le traitement de ce formulaire de demande, veuillez vous assurer que le conseiller attitré a informé CI de la date de décès du défunt.
- Un formulaire distinct doit être rempli pour chaque bénéficiaire ou exécuteur testamentaire.
- Consultez le Guide de succession CI pour savoir comment remplir ce formulaire et pour obtenir une liste des exigences. Pour obtenir de l'aide, contactez le service clientèle de CI au 1 800 792-9355.

1. Renseignements sur le bénéficiaire/le demandeur ou l'exécuteur testamentaire (obligatoires)

| | | | | | |
|-------------------------|--|--|-----------------------------------|---------------|-------------|
| Prénom | | Initiale | Nom de famille | | |
| Adresse postale | | N° d'app./d'unité | Ville | Province/État | Code postal |
| Pays | Pays de résidence (Pour la déclaration fiscale) | Numéro d'assurance sociale (NAS)* | Date de naissance (JJ/MM/AAAA) | Téléphone | |
| Relation avec le défunt | | Numéro(s) de police/compte CI associé(s) | | | |

* En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, votre NAS est requis par toute personne/institution qui établit un feuillet d'information pour vous.

Vous êtes l'un des (sélectionnez l'une des options suivantes) :

Bénéficiaire désigné
 Cotitaire/Souscripteur
 Exécuteur testamentaire/Executrix
 Fiduciaire de la succession
 Fiduciaire financier pour un bénéficiaire mineur (fournir les détails du bénéficiaire mineur) :

| | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------|-----------------------------------|-------------|
| Prénom | Nom de famille | NAS | Date de naissance (JJ/MM/AAAA) | |
| Adresse postale | N° d'app./d'unité | Ville | Province/État | Code postal |
| Autre (fournir les détails) : _____ | | | | |

2. Renseignements sur le représentant légal de la succession (exécuteur testamentaire, fiduciaire de la succession ou administrateur) (obligatoire)

Ne remplissez cette section que si les renseignements sont différents de ceux de la section 1.

| | | | | | |
|-----------------|--|-------------------|----------------|---------------|-------------|
| Prénom | | Initiale | Nom de famille | | |
| Adresse postale | | N° d'app./d'unité | Ville | Province/État | Code postal |

3. Renseignements sur le défunt (obligatoire)

| | | | | | | |
|---|-------------------|----------|-----------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Prénom | | Initiale | Nom de famille | | | |
| Province/État | Pays de résidence | NAS | Date de naissance (JJ/MM/AAAA) | Date du décès (JJ/MM/AAAA) | | |
| Le défunt était (sélectionnez une réponse) : Marié(e) Conjoint de fait* Jamais marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf | | | | | | |

* Tel que défini par la juridiction compétente en matière de régimes de retraite

6. Considérations spéciales

Considérations particulières pour les contrats SunWise Élite Plus avec un avenant de prestation de retrait garanti (PRG)

Pour les contrats assortis de l'option viagère PRG (MRV), le rentier survivant (polices non enregistrées) ou le conjoint (polices enregistrées) disposent des options suivantes :

- Poursuivez le contrat selon l'option de paiement MRV. S'ils sont âgés de plus de 65 ans, le montant de retrait à vie (MRV) sera recalculé en fonction de la valeur marchande ou de la PRG restante, selon le montant le plus élevé. Si le rentier ou le conjoint survivant est âgé de moins de 65 ans, le paiement du MRV sera recalculé le 31 décembre de l'année où il aura 65 ans. Tout remboursement antérieur à cette date fera passer le contrat à l'option relative à la période de retrait PRG (MRG). Veuillez consulter le dossier d'information et le contrat appropriés pour plus de détails.
- Changer l'option de paiement du MRV au MRG. En choisissant cette option, le montant du paiement reste inchangé et les paiements du montant de retrait garanti (MRG) se poursuivent pendant le reste de la période de retrait du MRG. Pour modifier l'option de paiement, veuillez soumettre le formulaire de SunWise Élite Plus (PRMG) choix de l'avenant et directives de versements.

Pour les contrats assortis de l'option relative à la période de retrait PRG (MRG), le rentier survivant (polices non enregistrées) ou le conjoint (polices enregistrées) disposent des options suivantes :

- Continuer à recevoir les paiements restants du MRG pendant le reste de la période de retrait du MRG.
- Remplacer l'option de paiement PRG actuelle choisie dans la politique par MRV. Pour modifier l'option de paiement, veuillez soumettre le formulaire de SunWise Élite Plus (PRMG) choix de l'avenant et directives de versements.

Considérations particulières pour les contrats de la Série SunWise Essentiel et la Série SunWise Essentiel 2 catégorie Revenu

- Pour les contrats avec l'option de flux de rentrées Une vie, le rentier survivant (polices non enregistrées) ou le conjoint (polices enregistrées) deviendra la nouvelle personne du flux de rentrées du MRV. Le montant de retrait à vie (MRV) sera basé sur l'âge de la nouvelle personne du LIS. Si la nouvelle personne qui reçoit le flux de rentrées a plus de 65 ans, le paiement du MRV sera recalculé en fonction de la valeur marchande du contrat et de la tranche d'âge applicable. Si la nouvelle personne du MRV LIS est âgée de moins de 65 ans, le paiement du MRV sera recalculé en fonction de la valeur marchande du contrat au 1^{er} janvier de l'année où la nouvelle personne bénéficiant du LIS aura 65 ans, sauf si l'option MRV de 55 ans est choisie. Si vous souhaitez faire le choix du MRV de 55 ans, veuillez soumettre la fiche de commande de retraits Série SunWise Essentiel et Série SunWise Essentiel 2.
- Pour les contrats avec l'option de flux de rentrées Deux vies, les paiements du MRV se poursuivront selon le barème actuel des tranches d'âge Deux vies.
- Le Service de protection du montant de retrait à vie (MRV) est inclus dans votre contrat afin d'éviter les retraits ou les reclassifications qui pourraient avoir une incidence négative sur vos futurs paiements de MRV. Toutefois, si le rentier précédent a choisi de mettre fin à ce service, celui-ci demeurera inactif jusqu'à ce que la nouvelle personne du flux de rentrées donne des directives écrites pour le réactiver.

7. Autorisation, décharge et indemnisation (obligatoire)

Le soussigné convient qu'une fois les directives contenues aux présentes, Placements CI Inc. (« CI »), Canadian Western Trust Company (« CWT ») et toutes leurs sociétés affiliées (collectivement, les « Renonciataires »), sont libérées et acquittées de la responsabilité en vertu des polices/comptes détenus par le défunt ou assurant celui-ci à la limite du montant du remboursement effectué, sans aucune autre mesure. Le soussigné indemnise par la présente et accepte de tenir les Renonciataires à couvert de toute réclamation de quelque nature que ce soit et par qui que ce soit, y compris tous les frais juridiques sur la base d'un avocat et de leur propre client qui peuvent être faits contre les Renonciataires découlant de ce formulaire.

Prénom du demandeur

Nom de famille du demandeur

Signature du demandeur

Signé à (Ville/Village)

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature de l'exécuteur testamentaire
supplémentaire (le cas échéant)

****La demande doit être garantie par la signature d'un courtier, d'une banque ou d'une société fiduciaire enregistrés****

Sceau de garantie de signature (obligatoire)

Signature garantie par :

Institution/Courtier

Nom du contact

Numéro de contact